



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 35478

Texte de la question

Afin que les assurés sociaux soient convenablement informés en matière de prise en charge des traitements buco-dentaires par les régimes d'assurance-maladie, M. Michel Terrot souhaite savoir si Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a accédé favorablement à la proposition 97-R003 du 25 février 1997, émise par M. le médiateur de la République, de voir les formulaires d'entente préalable concernant ces soins comporter les informations expliquant succinctement les effets et les délais de la non-réponse de la caisse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35478

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5701